

## REGLEMENT DES COMPETITIONS GOLF D'ENTREPRISES

### CHAMPIONNAT PAR EQUIPES 2008

#### ARTICLE 1. - ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

Le Championnat Golf d'entreprises de Golf de la Ligue Ile de France est organisé avec **3** Divisions comprenant **9 équipes** chacune.

La division **PROMOTION** n'est pas limitée en nombre puisqu'elle est obligatoirement la division d'entrée pour toute nouvelle équipe.

- **Constitution des Divisions :**

#### **DIVISION 1.**

Elle comprend **9 équipes** et est constituée par :

les équipes classées de 1 à 7 en D.1 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 1<sup>ère</sup> en D.2 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe vainqueur du barrage 8<sup>ème</sup> D.1 - 2<sup>ème</sup> D.2

#### **DIVISION 2.**

Elle comprend **9 équipes** et est constituée par :

les équipes classées de 3 à 7 en D.2 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 1<sup>ère</sup> en D.3 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 9<sup>ème</sup> en D.1 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe vainqueur du barrage 8<sup>ème</sup> D.2 - 2<sup>ème</sup> D.3

+ l'équipe perdante du barrage 8<sup>ème</sup> D.1 - 2<sup>ème</sup> D.2

#### **DIVISION 3.**

Elle comprend **9 équipes** et est constituée par :

les équipes classées de 3 à 7 en D.3 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 1<sup>ère</sup> en PROMOTION du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 2<sup>ème</sup> en PROMOTION du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe classée 9<sup>ème</sup> en D.2 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe vainqueur du barrage 8<sup>ème</sup> D.3 - 2<sup>ème</sup> D.4

+ l'équipe perdante du barrage 8<sup>ème</sup> D.2 - 2<sup>ème</sup> D.3

#### **PROMOTION.**

Elle comprend **X équipes** et est constituée par :

les équipes classées du Championnat D.4 de l'année précédente

+ l'équipe classée 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> en D.3 du Championnat de l'année précédente

+ l'équipe perdante du barrage 7<sup>ème</sup> D.3 - 3<sup>ème</sup> PROMOTION

+ les nouvelles équipes

- **Champion Ile de France 1<sup>ère</sup> Division** (concerne uniquement la 1<sup>ère</sup> division)

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour, les 4 premiers du championnat Ile de France 1<sup>ère</sup> Division disputeront un final à 4. Le 1<sup>er</sup> contre le 4<sup>ème</sup>, le 2<sup>ème</sup> contre le 3<sup>ème</sup>.

- ½ finales et Finale : 1 FOURSOME et 2 Simples en Match Play (matin et après midi)

- Pour participer à la phase finale ou aux barrages chaque joueur de avoir joué AU MOINS 1 tour de compétition de Ligue ou fédérale du Golf d'Entreprise.

- **Montées - Descentes**

**Montées**

L'équipe championne de la Division 2 accédera à la Division 1 la saison suivante.

L'équipe championne de la Division 3 accédera à la Division 2 la saison suivante.

Les équipes 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de la Promotion ( classement BRUT) accèdent à la Division 3 la saison suivante.

En fin de championnat, une équipe qualifiée pour la montée directe, peut décliner cette montée.

**Descentes**

L'équipe classée 9<sup>ème</sup> en Division 1 descendra en Division 2 la saison suivante.

L'équipe classée 9<sup>ème</sup> en Division 2 descendra en Division 3 la saison suivante.

Les équipes classées 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> en Division 3 descendent en Promotion la saison suivante.

**Barrages**

Les barrages se joueront en **Match Play Brut 2 Simples et 1 double en GREENSOME**

Tous les matchs (simples et double) devront se terminer (pas d'égalité).

Pour participer aux barrages chaque joueur de avoir joué AU MOINS 1 tour de compétition de Ligue ou fédérale du Golf d'Entreprise.

**Division 1 / Division 2**

Une rencontre de barrage sera organisée entre le 8<sup>ème</sup> de la Division 1 et la 1<sup>ère</sup> équipe non qualifiée directement, de la Division 2. Le vainqueur de cette rencontre jouera en Division 1 la saison suivante.

**Division 2 / Division 3**

Une rencontre de barrage sera organisée entre le 8<sup>ème</sup> de la Division 2 et la 1<sup>ère</sup> équipe non qualifiée directement de la Division 3. Le vainqueur de cette rencontre jouera en Division 2 la saison suivante.

**Division 3 / Promotion**

Une rencontre de barrage sera organisée entre le 7<sup>ème</sup> de la Division 3 et la 1<sup>ère</sup> équipe non qualifiée directement de la Promotion ( Classement Brut). Le vainqueur de cette rencontre jouera en Division 3 la saison suivante.

**Accession à la PROMOTION**

Toute nouvelle équipe s'inscrivant au Championnat, débutera par cette division.

**Il est toutefois précisé que les équipes d'un même club ne peuvent participer à cette compétition dans la même division, à l'exception de la Promotion.**

- En cas de montée, l'équipe 2 ne peut accéder qu'à la division immédiatement inférieure à celle ou est affectée l'équipe 1. Si la montée de l'équipe 2 n'est pas possible c'est l'équipe classée immédiatement derrière qui accède à la division supérieure.

- En cas de descente de l'équipe 1 dans une division inférieure où se trouve déjà affectée l'équipe 2, celle-ci descend également de division, sauf si elle a obtenu le droit de monter en division supérieure. Cette disposition ne fait pas obstacle à la descente automatique des équipes appelées, par leur classement à descendre.

## **ARTICLE 2. - MODALITES D'INSCRIPTIONS DES EQUIPES.**

### **Inscription au Championnat**

Cette inscription se fera auprès du **Délégué de la Ligue** et la date de clôture des inscriptions pour l'année suivante est fixée au : **28 FEVRIER 2008**.

Chaque Association effectuera sa demande d'inscription en utilisant le document *Feuille d'engagement Championnat Ile de France Xème Division* ; celle-ci devra être accompagnée d'un chèque du montant fixé lors de la réunion annuelle des Responsables des Associations Sportives, par équipe engagée, au titre des droits d'inscription, chèque établi à l'ordre de : **Ligue Ile de France de Golf**, pour être validée. **Le montant pour l'inscription d'une équipe est de : 30 €**  
Une Association Sportive pourra engager, **au maximum**, deux équipes au Championnat ( toutes divisions confondues).

### **Inscription à chaque Rencontre**

Pour chaque rencontre, les équipes sont inscrites par le Délégué.

Les joueurs composant l'équipe devront être inscrits sous EXTRANET en veillant bien à respecter la date limite.

8 joueurs sont autorisés par équipe.

**Attention : 2 salariés au minimum par équipe** (Dérogation possible pour les petites AS).

Enfin, dans chaque équipe, l'un des participants **doit** être désigné comme le capitaine ; à chaque rencontre il répondra de tout ce qui concerne son équipe, notamment du paiement des green-fees.

## **ARTICLE 3. - EQUIPES PARTICIPANTES.**

Les Associations Sportives d'Entreprises régulièrement affiliées ou en instance d'affiliation à la Fédération Française de Golf, et ayant leur siège dans le ressort de la Ligue, peuvent participer au Championnat.

Des exceptions pourront être faites pour des équipes de Ligues voisines, mais n'ayant pas de Championnat Golf d'Entreprises.

L'Association Sportive d'Entreprise demandant son inscription au Championnat devra être à jour de la redevance annuelle envers la Ligue Ile de France de Golf.

Tout dossier absent ou incomplet pourra entraîner la non inscription de l'équipe.

Si une AS d'Entreprise engage **deux** équipes dans le Championnat, il faudra :

- Que l'avant dernier joueur de l'équipe 1, ai un index égal ou inférieur à l'index du meilleur joueur de l'équipe 2. Les index pris en compte seront ceux valides au moment de l'inscription des équipes. En cas de non respect de cette close, l'équipe 2 sera disqualifiée sur ce tour et se verra attribuer 0 point.
- Pour les barrages impliquant la deuxième équipe, il faudra avoir joué au moins 1 fois avec cette deuxième équipe au cours de la saison (Divisions 2, 3 et PROMOTION).
- Le forfait de l'équipe 1 n'est pas autorisé si l'équipe 2 est engagée, ceci afin d'éviter le transfert des joueurs de l'équipe 1 vers l'équipe2. Si cela se produisait, les 2 équipes seraient disqualifiées sur ce tour.

### **RAPPELS :**

Tout participant aux épreuves du Golf d'Entreprise organisées par la Ligue Ile de France devra être licencié AVANT le début des compétitions et être membre de l'A.S., inscrite dans la Ligue, avant le 31 mars de l'année en cours (règlement national).

Toute Association Sportive d'Entreprise, inscrite au Championnat, devra justifier de son affiliation à la FFGolf avant le début de la première rencontre.

Une Association Sportive d'Entreprise ne sera considérée en instance d'affiliation que si elle peut prouver l'envoi de sa demande, avant la 1<sup>ère</sup> rencontre du Championnat.

En cas de litige, il sera fait appel auprès de la Ligue Ile de France et de la FFGolf.

#### **ARTICLE 4. - QUALIFICATION DES JOUEURS.**

Dans ce règlement, le terme **JOUEUR** s'applique indistinctement aux dames et aux messieurs.

**Ce Championnat est un Championnat de Clubs, il est ouvert à tous les membres des Associations Sportives d'Entreprises.**

Les joueurs devront être en mesure de justifier cette qualité et pouvoir fournir leur licence FFGolf

- au nom de l'AS d'Entreprise,
- au nom de leur club d'appartenance sur laquelle sera apposée la vignette corporative.

### **Pas de licence Indépendant.**

#### **ARTICLE 5. - INDEX.**

Les participants jouent avec leur index tel qu'il figure dans le fichier des index de la FFGolf (Fléole) la veille du jour de la compétition, et celui-ci servira au calcul de l'index de jeu pour la rencontre.

**Les index seront limités :**

- **0 à 35.4 en Division 1 et 2**
- **0 à 53.5 en Division 3 et Promotion**

**Limitation des index des participants :**

**Aucun joueur avec un index supérieur à 35.4 ne sera autorisé en Division 1 et 2.**

**Il n'y a pas de limitation d'index pour les 3<sup>ème</sup> Division et Promotion.**

Pour toutes les compétitions du Championnat, les cartes de score seront à valider par le club sur le terrain duquel est organisée la rencontre. Le comité de l'épreuve sera responsable de l'application de cette règle.

#### **ARTICLE 6. - CALENDRIER.**

Le calendrier est établi par la Commission du Golf d'Entreprise. Celle-ci déterminera la date et le lieu de chacune des rencontres.

Le calendrier sera soumis à l'approbation des Responsables d'AS lors de la réunion annuelle de fin d'année.

#### **ARTICLE 7. - FORMULE DE COMPETITION.**

Les équipes, constituées de 4 joueurs, participent à 4 rencontres qui se dérouleront, de préférence, sur les terrains des golfs de la Ligue. Ces rencontres auront lieu entre les mois de Mars et d'Octobre.

La formule de jeu, retenue pour les rencontres, est le **STABLEFORD**.  
**C'est le score BRUT qui sera retenu pour le classement.**

Jeu avec clubs et balles figurants sur la liste approuvée par le *Royal & Ancient Golf Club de St. Andrews*.

Les appareils de télémessure sont interdits.

L'ordre des départs, par division, sera établi par le Délégué de Ligue, en respectant, dans la limite du possible, le principe que les joueurs d'une même équipe ou d'une même entreprise ne joueront pas dans la même partie.

### **ARTICLE 8. - CLASSEMENT.**

Lors de chaque rencontre, il sera établi un classement par équipe et par Division. Ces classements seront établis par addition des **3** meilleurs scores de chaque équipe, suivant la formule de jeu du jour.

#### **Classement du Championnat**

La place de l'équipe à chaque rencontre attribue un nombre de points selon le barème suivant :

**15 pts, 12 pts, 9 pts, 7 pts, 5 pts, 4 pts, 3 pts, 2 pts, 1 pt**

en fonction des places du premier au neuvième. Une équipe forfait marquera **0 pt**.

Le départage, en cas d'ex-aequo se fera sur le 4<sup>ème</sup> score, puis sur le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> ; en cas d'égalité persistante, le même principe sera appliqué sur les scores des 9 derniers trous de chaque carte.

Le classement final des divisions 2, 3 et Promotion déterminera, à l'issue de toutes les rencontres, l'équipe **CHAMPIONNE** de sa division, par addition des points obtenus. En cas d'égalité, le départage se fera sur le nombre de 1<sup>ère</sup> place aux rencontres, puis sur le nombre de 2<sup>ème</sup> place aux rencontres, à condition que ces équipes aient joué le même nombre de rencontres. Le titre sera systématiquement attribué à l'équipe ayant joué le plus de rencontres. En cas d'égalité persistante, le départage se fera sur le total des scores des 4 rencontres. Les vainqueurs des Divisions 1, 2, 3 se verront remettre un trophée qui sera leur propriété.

Pour la Promotion, un trophée sera remis aux vainqueurs des Championnat Promotion Net et Brut  
En cas d'impossibilité de jouer la finale ou les barrages :

- Pour la 1<sup>ère</sup> Division, c'est l'équipe qui sera sortie première des 4 tours qui sera sacrée Championne
- Pour les barrages, les choses resteront dans l'état, il n'y aura ni montées ni descentes.

**Trophée :** Le Trophée sera confié, pour **1 an**, à l'équipe gagnante du Championnat de **Division 1**, (gravure prise en charge par la Ligue Ile de France). Ce challenge sera **DEFINITIVEMENT** acquis à l'**équipe d'une A.S** qui aura gagné **3 fois**.

## **ARTICLE 9. – COMMISSION GOLF D'ENTREPRISE - COMITE.**

### **Commission Golf d'Entreprise**

La Commission, composée du Délégué de la Ligue et de 7 représentants des Associations Sportives, a pour rôle :

- d'établir le calendrier des épreuves
- de prendre en compte les inscriptions des équipes au championnat
- d'établir les classements
- de régler les litiges qui lui sont soumis, en dernier ressort.

La désignation de ces représentants sera validée lors de la Réunion Annuelle des Associations Sportives d'Entreprises et elle sera établie pour une durée de 4 ans. Des membres supplémentaires pourront être cooptés si nécessaire.

### **Comité de l'épreuve**

Pour chaque rencontre le Délégué de la Ligue, ou son représentant se prononce sur la qualification des participants, règle les litiges qui lui sont soumis ou le cas échéant, les soumet à la Commission qui statuera en dernier ressort pour valider les résultats de la rencontre.

## **ARTICLE 10. -. PUBLICATION DES RESULTATS**

Tout participant à cette compétition s'engage à n'entreprendre aucune action à l'encontre de la Ligue Ile de France de Golf ou de ses représentants, en cas de publication de résultats ou de photos sur le site Internet du Golf d'Entreprise de la Ligue Ile de France.

Le Délégué Corporatif